

## 12000 - Prier derrière un fabricant d'amulette

---

### question

Est-il permis de prier derrière quelqu'un qui fabrique des amulettes pour les gens ? En cas de sécheresse, l'intéressé recommande le sacrifice d'un bélier ou d'une vache dont la viande doit être consommée par des enfants, et ce, pour attirer la pluie... Est-il permis de prier derrière un imam qui forme des vœux et fait des sacrifices pour un autre qu'Allah le Très Haut ?

### la réponse favorite

Premièrement, il est permis de prier derrière celui qui écrit des amulettes tirées du Coran et des prières autorisées. Mais il ne convient pas de les écrire, puisqu'il est interdit de les porter.

Cependant si les amulettes renferment un contenu associationniste, on ne prie pas derrière celui qui les écrit. On doit lui expliquer que cela relève de l'associationnisme (chirk). Cette explication incombe à celui qui sait qu'il en est réellement ainsi.

Former un vœu au profit d'un autre qu'Allah relève de l'associationnisme comme l'offrande de sacrifice. Cela s'atteste dans les propos du Transcendant : « **Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le vœu que vous avez voué, Allah le sait** » (Coran, 2 :270) et : « **Dis: "En vérité, ma Salâ, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l' Univers. »** » (Coran, 6 : 162) et il s'atteste encore dans la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) « **Puisse Allah maudire celui qui dédie un sacrifice à un autre qu'Allah** ». Le vœu est concerné par la parole du Très Haut « **les actes de dévotion** ».

Deuxièmement, il n'a pas été rapporté que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) avait ordonné le sacrifice d'un bélier ou d'une vache pour en donner la viande aux enfants afin de faire descendre la pluie. La loi religieuse prévoit plutôt que l'on célèbre la prière de demande de pluie, qu'on invoque Allah, qu'on implore Son pardon et qu'on distribue des aumônes aux pauvres. C'est plutôt une innovation sans fondement dans la loi purifiée. Or il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **« Quiconque accomplit une œuvre non conforme à notre affaire (religion) la verra rejetée ».**

Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et Ses compagnons...